

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 25  
Pouvoirs : 7  
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 18/09/2018

Le 24 septembre 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, André COLLON (Remplaçant Christian BAISE), Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Pascal CUNY (Pouvoir Martial THEVENET), Yves DUMOULIN (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Olivier EYRAUD, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL (Pouvoir Anny SANLAVILLE), Marc PECHOUX (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Michel RAYMOND (Pouvoir Isabelle ACHARD).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie LABROSSE (Saint Bernard), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Frédéric VALLOS

**OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Indemnités d'éviction dans le cadre de la future STEP de Saint Didier de Formans**

M. Bernard REY, Vice-Président chargé de l'Assainissement, rappelle que le projet de renouvellement de la station de traitement de Saint Didier de Formans prévoit la création d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées dimensionnée pour 11 700 EH (phase AVP). Cette station traitera également les effluents des communes de Sainte Euphémie, Toussieux et Misérieux.

La parcelle C530 appartenant à Mme NOE et les parcelles AB38 et AB39 appartenant à Mme TASLIDIS seront utiles pour les futurs ouvrages.

Un compromis de vente a été signé le 12 avril 2018 pour la parcelle C530 et le 24 juillet 2018 pour les parcelles AB38 et AB39. Les ventes seront signées d'ici la fin de l'année 2018.

Conformément au protocole départemental du 28 juin 2012 et à l'avis des domaines du 6 juin 2018, les agriculteurs exploitant ces parcelles ont droit à des indemnités d'éviction qui s'élèvent à 0.7684 €/m<sup>2</sup> soit :

- Parcelle C530 de 6874 m<sup>2</sup>, soit 5281.98 € pour l'agriculteur M. Damien GON, habitant 85 chemin de Mottier 01600 St Didier de Formans,
- Parcelle AB39 de 26 170 m<sup>2</sup>, soit 20 109.03 € pour l'agriculteur M. Jean-Marc COLLET Bramafand, 01480 Jassans-Riottier.

Une indemnité est également due à M COLLET concernant les Droits à Paiement de Base (ex Droit Paiement Unique) qui est de 172 €/ha sur 3 ans, soit 1350.37 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget assainissement, section d'investissement, opération 74 - cpte 2315/812061.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le versement des indemnités d'éviction pour les parcelles C530 et AB39 au prix de 5281.98 € pour M. GON et de 20 109.03 € pour M. COLLET ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces administratives, techniques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2018.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **27 SEP. 2018**

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180924-2018C102-AS

Affichage le :

**27 SEP. 2018**

A Trévoux, le 24/09/2018

Le Président,  
Bernard GRISON

